

# **COMMUNE DE PONT DE CHERUY**

## **BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Afin de mettre en conformité le réseau d'assainissement collectif sur la commune, d'importants travaux sont à prévoir sur plusieurs années.

Le cabinet EPTEAU de Loyettes a été missionné afin d'établir un diagnostic de fonctionnement de l'assainissement de la commune et la maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études MONTMASSON d'Annecy.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise PERRIER TP de Loyettes.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le coût des travaux est estimé à 2 231 495.20 € HT.

Une partie des travaux prévus pour 782 285.10 HT concernant la mise en séparatif « allée des Primevères » rue du Travail a été réglé sur 2020 pour un montant de 422 434 € HT.

Il reste un solde qui sera réglé sur l'exercice 2021 de 359 851 € HT

Pour 2021, le montant des travaux envisagés rue Giffard et rue Aimé Pinel s'élève à 600 000 € HT.

Le coût total des travaux 2021 est donc de 1 151 821 € TTC à inscrire au budget primitif 2021 en section d'investissement.

Les travaux sont exécutés par la Société PERRIER TP/CENTRE CTPG de Loyettes (Ain) dans le cadre du marché à bons de commande (délibération n° 47/2019 du 30/07/2019)

Le montant du déficit d'investissement 2020 s'élève à 31 962.80 €

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement du FCTVA, des dotations aux amortissements. D'un montant de 48 037.66 € pour l'année 2020, elles devraient être de l'ordre de 60 000 € en 2021.

## **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Les dépenses d'exploitation concernent principalement l'achat d'eau à la Sté SUEZ EAU FRANCE, le curage des égouts, les travaux d'entretien et de réparation du réseau, la dotation aux amortissements

Pour l'année 2020, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 265 061.82 €

Les prévisions 2021 devraient être du même ordre.

## **RECETTES D'EXPLOITATION**

Les recettes d'exploitation sont constituées notamment par les surtaxes reversées par le fermier CHOLTON à la commune.

Pour l'année 2020, le montant des recettes d'exploitation s'élève à 383 325.25 € et devrait être du même ordre en 2021.

Le montant de l'excédent 2020 s'élève à 711 809.58

Pour mémoire, la surtaxe communale eau potable est de 0.30 €/m<sup>3</sup> et la surtaxe communale assainissement est de 0.70 €/m<sup>3</sup>.